
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le budget primitif est un budget prévisionnel sur la base duquel les dépenses et recettes sont actées et par conséquent autorisées par le conseil municipal.

Il peut être voté jusqu'au 15 avril. Toutefois, au nom de la règle impérative de l'annualité du budget, le vote porte sur un budget considérant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ce décalage du vote nuit à la transparence de la gestion municipale et à sa compréhension, puisque les décisions de dépenses prises dans ce 1^{er} trimestre ne sont pas appréhendées dans un cadre général, intégrant les perspectives budgétaires.

C'est pourquoi nous avons toujours présenté un budget dès le mois de janvier. Toutefois le contexte national incertain en fin d'année 2025 ne permettait pas d'établir de perspective sérieuse et sincère en ce qui concerne les recettes municipales.

C'est pourquoi ce budget primitif sera élaboré pour une adoption en avril, sur la base des orientations ici présentées.

Les commissions extramunicipales n'ayant pas été instituées pour le moment, il n'a pas été présenté. Toutefois il sera publié sur nos supports de communication pour informer les pontoises et les pontois.

Déroulement réglementaire des débats

(Article L2312-1 du code des collectivités territoriales et règlement intérieur de la ville de Pons)

La Maire présente le rapport.

Les Présidents de commissions qui le souhaitent interviennent.

La Maire donne la parole au représentant de la liste d'opposition.

Elle clôt le débat après avoir éventuellement demandé à ses adjoints d'apporter des précisions complémentaires pour la bonne compréhension du rapport.

Une délibération est soumise aux voix pour prendre acte de la tenue de ce débat.

Table des matières

Table des matières.....	2
Eléments de Contexte.....	3
Loi de finances 2026	6
Bilan de l'exercice 2025 du budget de la ville de Pons.....	9
La dette.....	15
Le résultat prévisionnel.....	16
Les budgets annexes.....	17
Budget Maison de santé.....	17
Budget Camping.....	17
Budget Cinéma.....	18
Budget Lotissement d'Aquitaine.....	19
Budget Photovoltaïque.....	19
Budget Réseau de chauffage urbain.....	20
Les orientations pour le budget prévisionnel 2026.....	21
Les recettes.....	21
Les dépenses.....	22
Les dépenses d'investissements	23

Eléments de Contexte

Contexte économique et social national

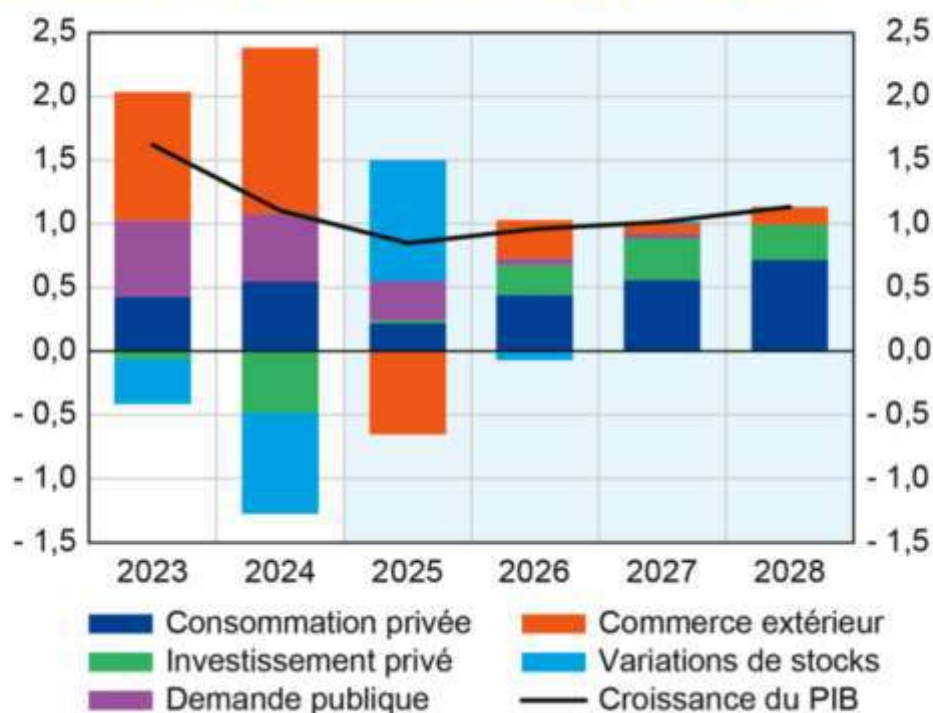
Le contexte international est devenu plus complexe encore que l'année passée. Les guerres en Ukraine et au Proche-Orient, l'instabilité au Venezuela et les velléités d'expansion territoriale des USA impactent nos exportations et les approvisionnements énergétiques en pétrole et en gaz. De plus, les politiques commerciales des Etats-Unis et de la Chine pourraient peser sur la croissance du PIB français en 2026. L'effet de la hausse des droits de douane américains serait plus modéré en France, traduisant une plus faible exposition au commerce avec les Etats-Unis que le reste de la zone Euro.

Toutefois, le contexte politique a une influence directe sur le moral et par conséquent sur la consommation des ménages et les investissements des entreprises. Il convient donc de rester prudent sur les projections économiques.

PIB - Croissance

Celles de la Banque de France (en date de décembre 2025) misent sur un PIB progressant à un rythme de 0,9 % en moyenne annuelle en 2025, après 1,1 % en 2024. L'activité a notamment été tirée par la production de matériels de transport (aéronautique), avec un mouvement de restockage au premier semestre en anticipation d'exportations très dynamiques au second semestre. La croissance se raffermirait un peu à 1,0 % en 2026 et 2027, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



INFLATION

Après 2,3 % en 2024, l'inflation totale (IPCH) en moyenne annuelle est annoncée à 0,9 %, lié au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole. Elle remonterait ensuite pour atteindre 1,3 % en 2027, puis 1,8 % en 2028. L'inflation hors énergie et alimentation, principalement liée à l'inflation dans les services, resterait à peu près stable (autour de 1,6-1,7 %). Les aléas entourant l'inflation proviennent notamment du prix des importations (matières premières, taux de change, montée des importations chinoises, etc.) dans un contexte international incertain.

POINTS CLÉS DES PROJECTIONS FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	1,1	0,9 (0,8)	1,0	1,0	1,1
	0,0	0,2 (0,1)	0,1	- 0,1	-
IPCH	2,3	0,9	1,3	1,3	1,8
	0,0	- 0,1	0,0	- 0,5	-
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,6	1,6	1,6	1,7
	0,0	- 0,1	0,0	0,0	-
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,6	7,8	7,6	7,4
	0,0	0,1	0,2	0,2	-

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 29 août 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Pour 2025, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France publiée le 9 décembre 2025). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection réalisée pour l'Eurosystème et finalisée le 3 décembre 2025, avant la publication de l'enquête mensuelle de décembre.

POUVOIR d'ACHAT

La consommation des ménages, après une évolution relativement atone en 2025 sous l'effet notamment d'une forte épargne liée à l'incertitude, serait soutenue en 2026 par les gains de pouvoir d'achat du salaire moyen par tête puis par la reprise de l'emploi à partir de 2027, sous l'hypothèse d'un repli de l'incertitude politique et budgétaire. Le taux de chômage à 7,7 % au troisième trimestre 2025 progresserait légèrement en 2026, puis amorcerait un repli à 7,6 % en 2027 et à 7,4 % en 2028.

Les aléas autour de la projection de croissance sont globalement équilibrés. Les surprises favorables récentes sur l'activité pourraient constituer les premiers signes d'un rebond de la demande privée plus rapide. À l'inverse, un maintien de l'instabilité politique et budgétaire continuerait de peser sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Les tensions commerciales rendraient l'investissement atone début 2026, avant une reprise escomptée en fin d'année, grâce à de meilleures conditions de financement. En effet, en réponse à la normalisation de l'inflation, les banques centrales poursuivent leur politique monétaire pour abaisser les taux directeurs depuis le second semestre 2024.

La situation économique et sociale locale

Les statistiques France Travail mettent en exergue le dynamisme du territoire de la commune de Pons, avec toutefois une alerte sur la nette hausse des personnes qui sont en demande d'emploi depuis plus de deux ans.



Ancienneté	Commune - Pons		EPCI - CC de la Haute-Saintonge	
Inscrits depuis - de 12 mois	193	-22,8 %	2 818	+1,0 %
Inscrits depuis 12 mois et +	188	+6,8 %	2 440	+5,0 %
dont 24 mois et +	106	+14,0 %	1 389	+5,1 %

Les personnes ayant le moins de qualification restent la catégorie la plus touchée par le chômage.

L'exclusion numérique et la mobilité constituent toujours les principaux freins à l'emploi.

Les offres d'emplois ont baissé en nombre, notamment en raison de la crise viticole. Les secteurs les plus en demande sont le bâtiment, la restauration et la santé.

Dans ce contexte, la situation de Colibri est une grande source de préoccupation. La Ville de Pons et la Communauté de communes de Haute-Saintonge travaillent ensemble pour éviter la perte des emplois et de la marque.

La consommation des ménages, en berne, pèse sur le résultat du commerce local, en particulier les petits commerçants indépendants du centre-ville.

Pourtant l'offre reste variée et de qualité, et des porteurs de projets se manifestent pour s'installer à Pons, dans le secteur artisanal, de services ou encore commerçant.

Il est indispensable de veiller à soutenir cette tendance, par l'accès au foncier et aux services.

Loi de finances 2026

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025). Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025). Le total des recettes s'élèvera à 365,5 Md€. Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9% du PIB.

En 2025, la dépense publique hors crédits d'impôts a augmenté par rapport à 2024, à plus de 56%. En cause, le niveau d'endettement de la France qui ne cesse de progresser, pour atteindre 3 482,20 milliards d'euros fin 2025, ce qui fait de la France le 3ème pays européen le plus endetté derrière la Grèce et l'Italie.

La charge des intérêts d'emprunt a atteint 52 milliards d'euros en 2025, volume qui a doublé en 7 ans, en raison de taux de financement qui augmentent constamment depuis 2021. La charge de la dette pourrait ainsi devenir le 1er poste de dépense de l'État, devant l'éducation et la défense.

Le ratio d'endettement augmenterait logiquement à 117,8 % du PIB, pour atteindre 120% en 2027, bien au-dessus de la zone euro dans son ensemble (90%). La trajectoire des Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026 escompte un déficit public de 5,4% en 2025, soit 57% du PIB. L'objectif est de réduire le déficit à 4,6 % en 2026, pour revenir sous le seuil de 3% en 2029, objectif inchangé par rapport à la loi de finances pour 2025.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.

CONCOURS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités locales sont fortement mobilisées pour participer à cet effort de redressement. Plusieurs enveloppes d'investissement sont revues à la baisse, notamment certains programmes d'avenir et le Fonds vert.

Pour les collectivités, l'environnement financier se démontrera donc moins expansif et les cofinancements potentiellement plus contraints. Dans un contexte où les projets territoriaux dépendent souvent de l'effet levier des subventions nationales, ce changement de direction pourrait ralentir certaines dynamiques d'investissement local.

En 2025, leurs dépenses représentaient **18,7 % des dépenses publiques** pour **moins de 10 % du déficit**. En 2026, leur part dans la dépense totale reculerait à **18,4 %**, et leur contribution au déficit à **6,4 %**.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'établissent à 53,4 Md€ en 2026, en baisse de -1,1 Md€ par rapport à 2025.

Les mesures pour le bloc communal :

→ La reconduction de la principale dotation de l'État à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, la dotation globale de fonctionnement (DGF), à hauteur de 27,4 Md€, montant qui consolide les trois hausses successives de +320 M€ en LFI 2023, +320 M€ en LFI 2024 et +150 M€ en LFI 2025. Toutefois, cette stabilité apparente masque une érosion en euros constants, compte tenu de l'inflation et du comportement naturel des charges locales.

→ Une maîtrise de la dynamique du prélèvement sur les recettes de l'Etat visant à compenser, depuis 2021, les moindres-values induites par l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels ;

→ L'adaptation du soutien de l'Etat en faveur de l'investissement local, en contenant la dynamique de FCTVA (7,9 Md€, soit + 0,25 Md€ par rapport à la LFI 2025), et en diminuant le montant de dotations d'investissement de la mission «Relations avec les collectivités territoriales» à hauteur de -200 M€ en AE.

→ Le maintien du gel partiel de la TVA, et de la réduction de la compensation de la réduction des valeurs locatives des locaux industriels.

→ La loi de finances 2026 induit un changement notable : la suppression du lien entre les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et ceux de la taxe foncière. Les communes retrouvent ainsi une capacité d'action différenciée sur les résidences secondaires, sans impacter la fiscalité des propriétaires occupants permanents. Dans les territoires touristiques ou tendus, ce moyen pourrait devenir stratégique.

→ La loi de finances 2026 maintient la suppression progressive de la CVAE jusqu'en 2030. Le taux maximum pour 2026 sera donc de 0.28%. Il était de 0.75% en 2023.

→ Minoration du dédommagement versé au titre de la réforme des impôts de production, via l'application d'un coefficient réducteur ;

→ Réduction des montants liés à certaines compensations fiscales, notamment pour les régions (DTCE) et les communes (DCRTP) ;

→ L'augmentation graduelle de la taxe sur les activités polluantes (TGAP), supportée par les collectivités pour chaque tonne de déchets traitée, est confirmée jusqu'en 2030.

→ Nouveau volet de hausse de la CNRACL, et il est à craindre que la hausse annoncée de la TGAP pèse également sur les dépenses de fonctionnement des collectivités.

Au-delà des ajustements techniques, la loi de finances 2026 marque une évolution plus organisationnelle. Les collectivités sont désormais pleinement intégrées à la trajectoire nationale de consolidation budgétaire. Pour la fonction publique territoriale, cela implique :

- Un pilotage plus fin des dépenses de fonctionnement ;
- Un renforcement de la priorité donnée aux investissements ;
- Une optimisation des leviers fiscaux disponibles ;
- Une nécessité de bien anticiper les impacts réglementaires sur les budgets sociaux et environnementaux.

Dans un environnement marqué par une dette élevée et des contraintes durables sur les finances publiques, l'année 2026 pourrait constituer un véritable tournant dans la relation financière entre l'État et les territoires.

Pour les collectivités, l'enjeu ne se limite plus à absorber des ajustements budgétaires. Elles doivent désormais inscrire leur action dans une logique structurelle de soutenabilité, sous surveillance étroite des comptes publics nationaux.

Dans ce contexte, rappelons encore et inlassablement, à l'occasion de ce rapport d'orientations budgétaires, que :

- C'est le bloc communal qui pallie au retrait de l'état dans les territoires. C'est en particulier le cas pour les questions de prévention de la délinquance, avec moins de gendarmes et plus de policiers municipaux, moins de services en préfecture, plus de services en mairie.
- C'est le bloc communal qui agit en matière de santé pour conserver une offre sur le territoire. Nous l'avons vu de manière exceptionnelle avec le Covid, mais également au quotidien avec les maisons de santé pluridisciplinaires.
- C'est le bloc communal qui travaille à la résorption des fractures, qu'elles soient sociales ou numériques.
- C'est bien le bloc communal qui travaille à préservation de notre environnement et à la résilience des territoires face au changement climatique.

- C'est également le bloc communal qui travaille à l'attractivité des territoires pour les entreprises, les porteurs de projets créateurs d'activités et d'emplois.

Or le système de maîtrise budgétaire du bloc communal prévient les dérives : une commune ne peut emprunter pour rembourser un emprunt, contrairement à l'Etat. Elle ne peut emprunter que si elle est en capacité de rembourser sa dette avec son résultat.

L'Etat devrait donc faire confiance à ses territoires, à ceux qui les administrent et sont de toutes façons contrôlés par les services de l'Etat dans toutes leurs actions.

A contrario, nous n'avons aucune visibilité sur les ressources mobilisables sur un mandat, et voyons toujours nos recettes directes gelées (compensation des taxes supprimées telles que la taxe d'habitation, gelée depuis sept ans).

Ce contexte demande au bloc communal de redoubler de rigueur et d'ingéniosité pour satisfaire les besoins quotidiens, le service public auquel nous sommes tant attachés, et pour s'inscrire dans la planification des grandes opérations d'aménagement du territoire.

Bilan de l'exercice 2025 du budget de la ville de Pons

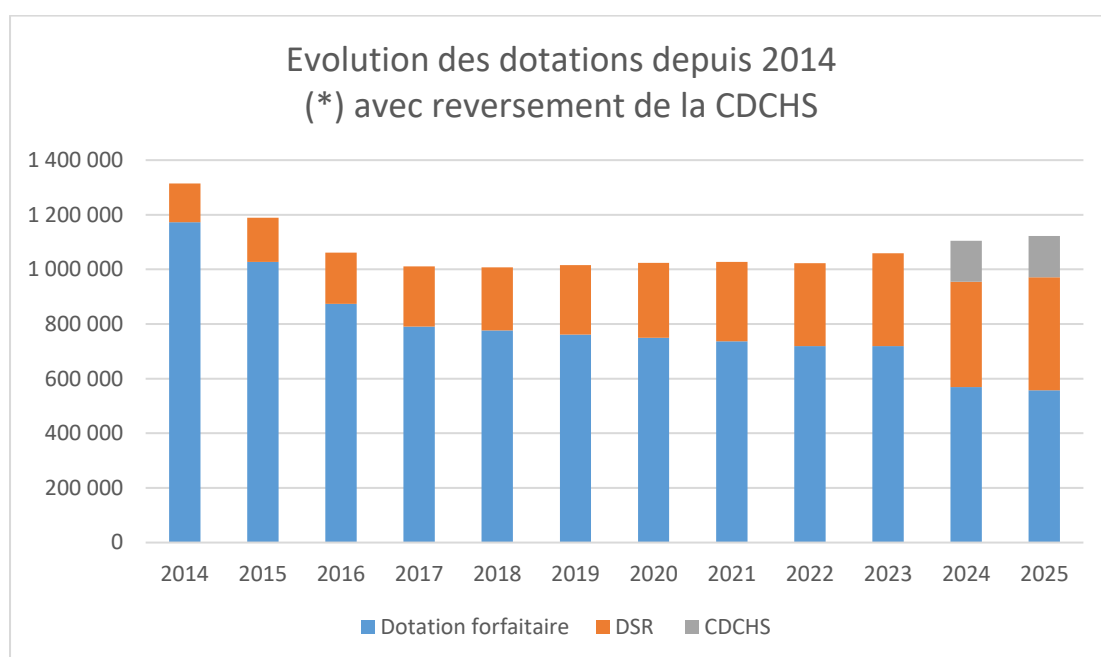
Les recettes

Les impôts et taxes ont représenté 45% des recettes de fonctionnement, établies à plus de 7 millions d'euros. Les taux de la part communale n'ont pas été augmentés, mais l'Etat a augmenté les bases.

Toutefois, Pons enregistre une baisse des impositions directes, du fait de la baisse de la part communale concernant la taxe sur les surfaces commerciales (- 110 000 euros).

Les droits de mutation ou de publicité foncière ont été plus élevés que ce qui était annoncé (perçus : 102 000 euros). Il s'agit toutefois d'une recette aléatoire, qui ne doit pas être reconduite à ce niveau pour l'élaboration des prévisionnels.

Les dotations de l'Etat se maintiennent, grâce au reversement par la CDCHS de la part communale qui lui est affectée par l'Etat. La dotation de solidarité rurale compense la baisse de la dotation globale de fonctionnement.



L'absence de recettes dynamiques pèse sur les budgets communaux. La taxe d'habitation est compensée sur la base de la population de 2018, alors que le nombre d'habitants a augmenté. De plus les dotations de l'Etat n'étant pas indexées sur l'inflation, les capacités des communes sont contraintes.

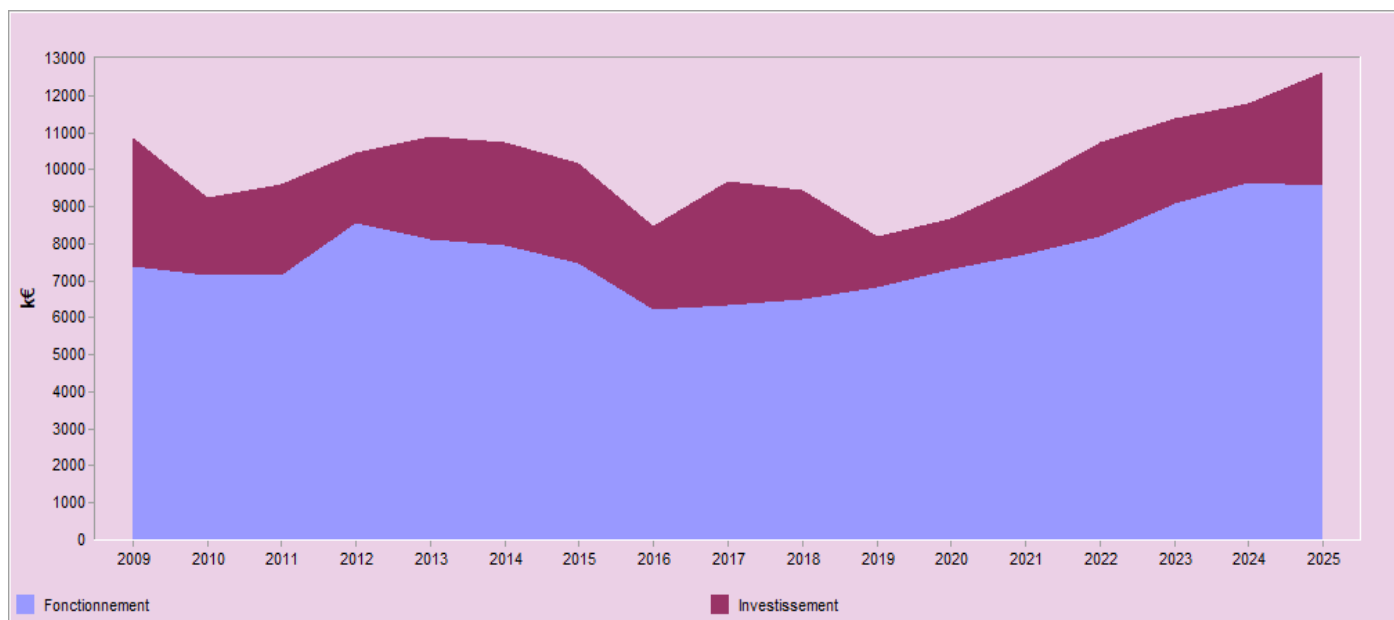
Ci-dessous le comparatif des taux d'évolution des dotations et de l'inflation

	PONS DGF/DSR depuis 2019	France Inflation depuis 2019
Moyenne/an	1,40%	2,54%
Cumulée	9,83%	17,80%

De la même façon, le transfert du traitement des demandes des pièces d'identité est une charge non compensée. Ainsi en 2025 ce sont 849 cartes nationales d'identité et 346 passeports qui ont été traités, alors que nous recevons pour cela une dotation de l'état de moins de 19 000 euros qui devrait baisser de moitié en 2026.

Les recettes de la piscine municipale ont été presque équivalentes à 2024 avec une recette de 12 650 euros (13 969 en 2024), soit 7854 entrées. Le différentiel peut s'expliquer par la gratuité accordée les temps de canicule.

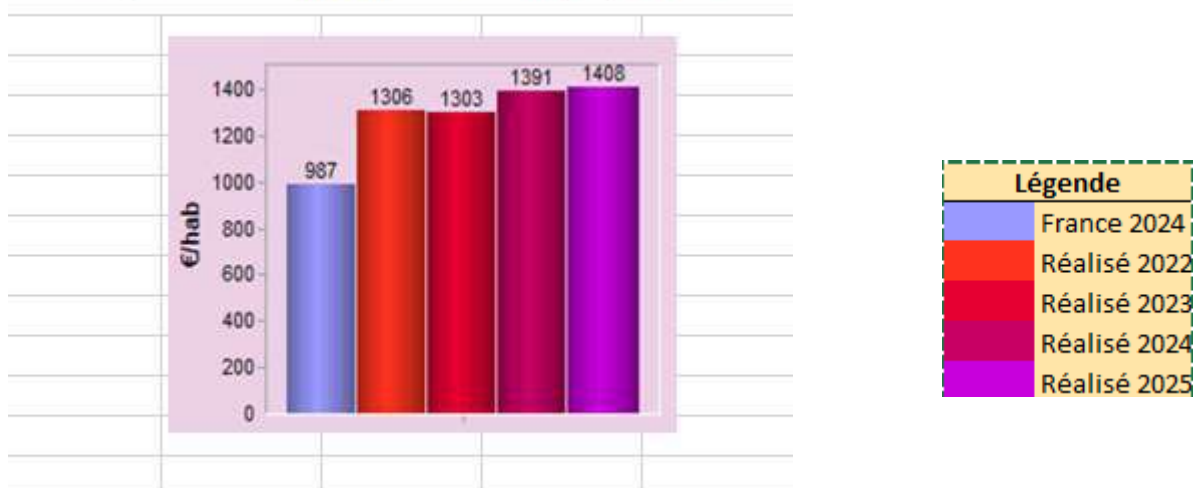
Evolution des recettes générales :



Les dépenses

Si l'inflation a marqué un réel ralentissement, les prix ne sont pas revenus au niveau d'avant les diverses crises que nous traversons. Nous subissons également la hausse des prix des divers contrôles de maintenance obligatoires des charges décidées au niveau national, et l'augmentation de la CNRACL à hauteur de 50 000 euros.

Dépenses réelles de fonctionnement / Population

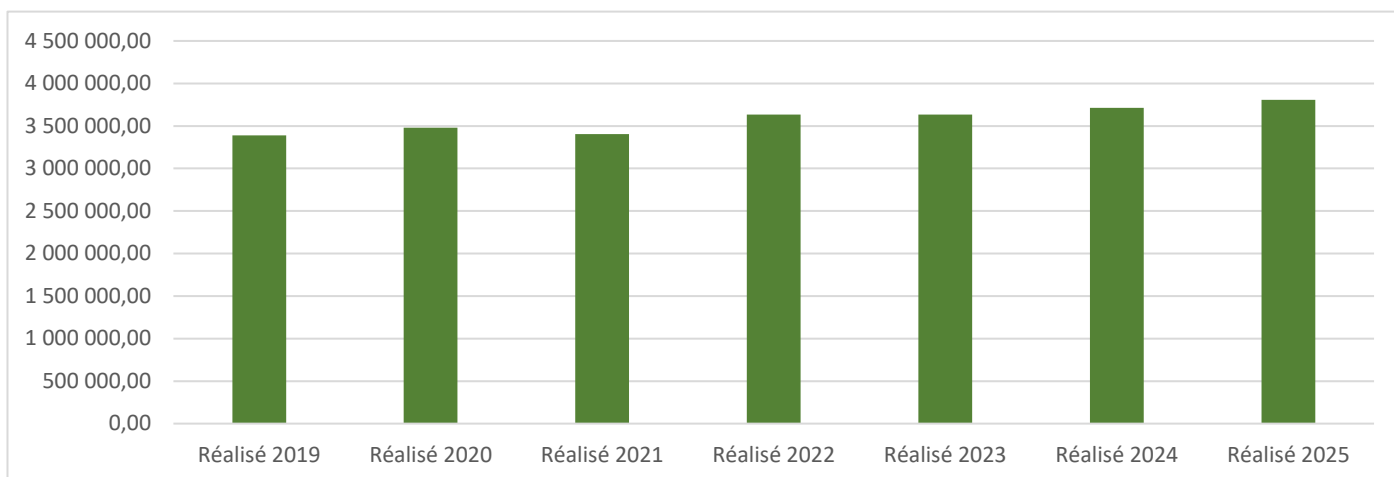


Evaluation de la charge totale de fonctionnement par habitant

Dépenses de personnel

Le poste Ressources humaines qui s'élevait à 3 713 526.89 en 2024 a faiblement augmenté malgré cette augmentation de la CNRACL et le nécessaire doublement de certains postes d'agents de la crèche, dont le fonctionnement a fait l'objet d'une enquête administrative. Nous avons également subi une hausse sans précédent de l'assurance statutaire, et de charges obligatoires (cotisations CNAS, CNFPT, CDG, médecine du travail...).

Au terme de l'exercice 2025, le poste ressources humaines est établi à 3806273,64. Evolution du poste Ressources humaines (chapitre 012) :



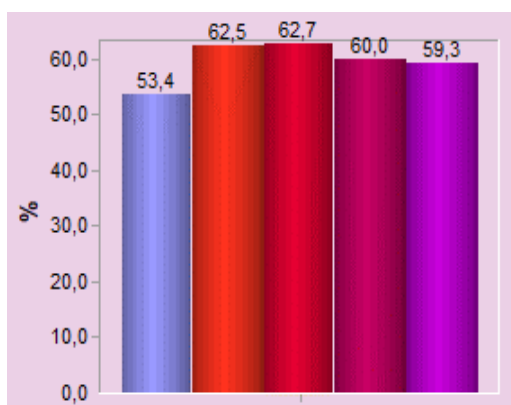
Sans l'augmentation de la CNRACL, nous aurions eu un résultat inférieur à celui que nous avons budgété en dépense. A noter que cette hausse sera renouvelée chaque année jusqu'en 2028 (inclusive).

Rappelons toutefois que certains postes étant subventionnés à hauteur de 100 000 euros, notre masse salariale est, en réalité, en baisse.

Cette saine gestion nous a permis d'augmenter des temps de travail et de titulariser des agents qui ont fait toutes leurs preuves et étaient en CDD depuis plusieurs années. Il s'agit là de récompenser un engagement pour le service public municipal et de permettre à chacun de construire sa vie avec plus de sérénité. Nous avons également pu recruter un agent pour renforcer le pôle culturel et animer la Microfolie pontoise. A noter : 1442 entrées réalisées par la Microfolie pontoise en 2025 !

Le recrutement des ASVP pour le service de police municipale a été réalisé à budget constant.

Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement



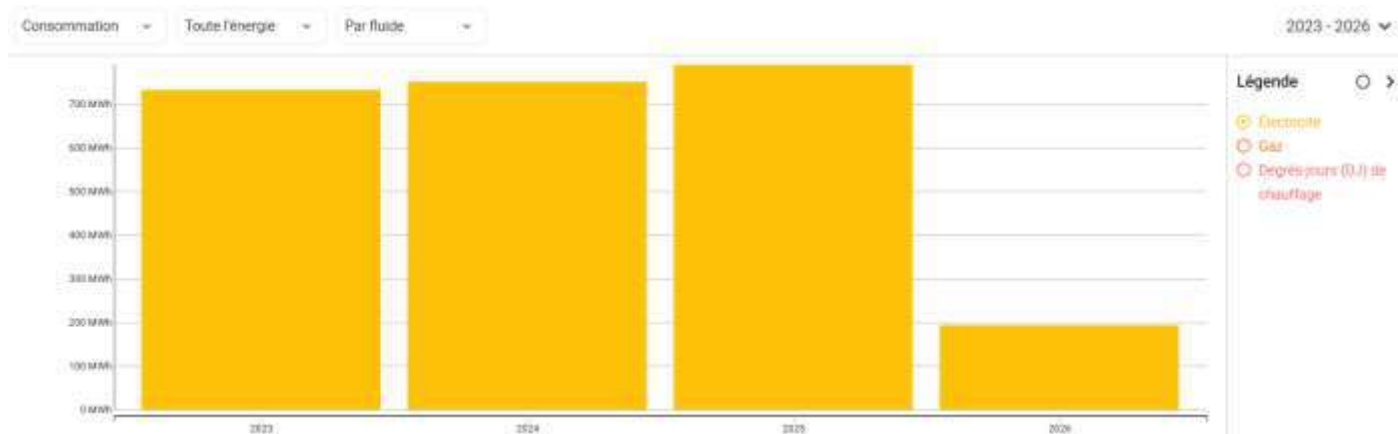
Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux frais de personnel

Le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses totales de fonctionnement poursuit sa baisse progressive. C'est important car il s'agit d'un ratio surveillé par l'Etat pour mesurer la bonne gestion des collectivités.

Dépenses énergétiques

Les graphiques ci-après font apparaître clairement la poursuite de la maîtrise de consommation électrique, indispensable pour juguler la hausse des tarifs. La légère hausse est liée à l'allongement du temps d'éclairage pour faciliter la fréquentation des services (restauration, cinéma) et de la hausse du nombre d'entraînements en soirée au stade.

A ce stade, 70% des bâtiments communaux et 100% de l'éclairage public ont été convertis en LED.



Vie associative et culturelle

Nous avons maintenu notre niveau d'aide aux associations, via nos subventions, nos équipements et avons également maintenu le niveau d'animations/événements qui font aussi la notoriété de la commune.

Accompagnement social - CCAS

Le CCAS a délivré 22 aides sous forme de bons alimentaire ou de secours financiers (paiement de facture EDF, reste à charge des paniers d'urgences Solidarités Pontoises, Garagiste...). Le montant total des aides s'élève à 1 851,90 €.

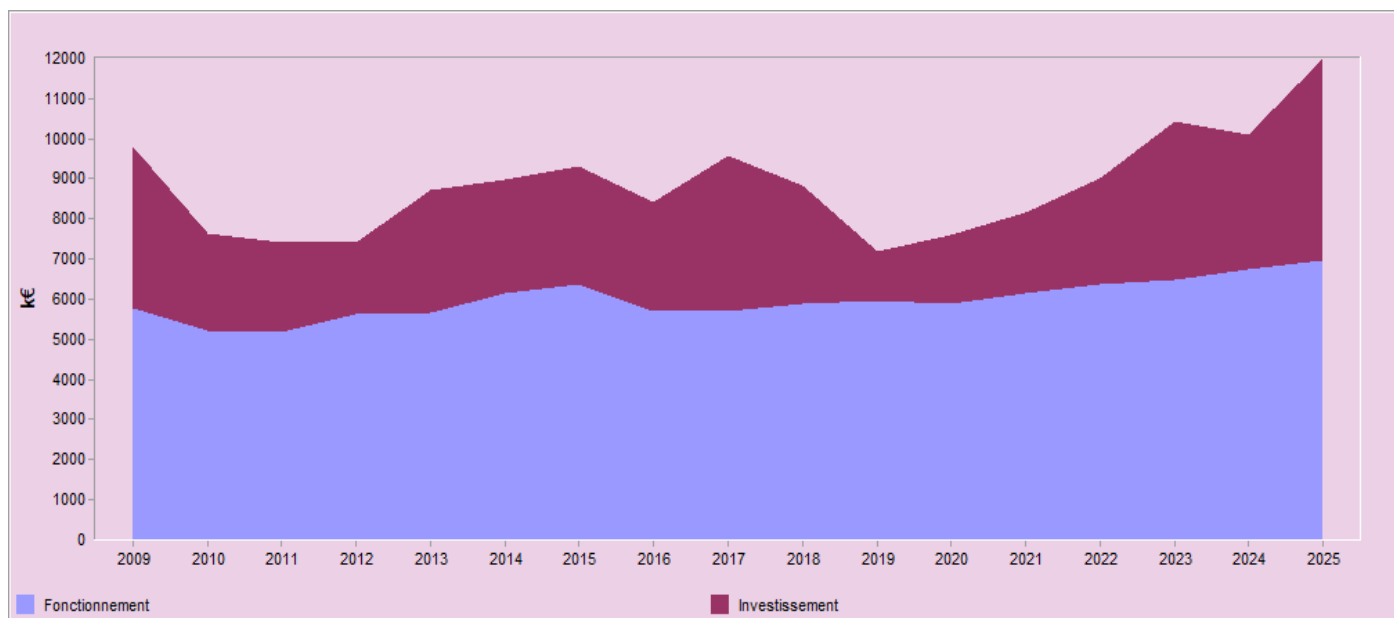
Il a pris en charge des cours de natation pour dix enfants en difficulté sociale à hauteur de 1 350 €.

Les demandeurs de logements sociaux font leur demande sur la plateforme, souvent aidés par la Maison France Services.

Le CCAS s'est en outre occupé de 31 dossiers d'aide sociale APA, HEBERGEMENT, SERVICE MENAGERS.

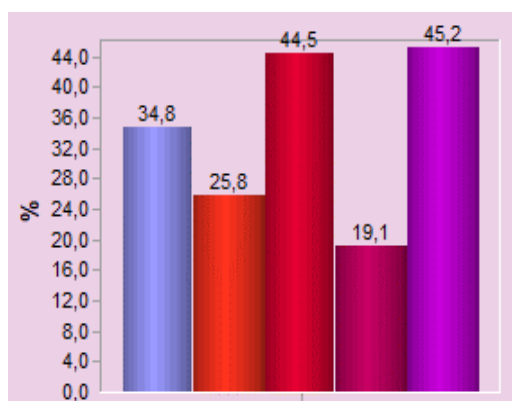
Evolution générale des dépenses :

Ainsi, malgré tout, les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées et cette maîtrise nous a permis d'investir, pour l'entretien de la commune (voiries, bâtiments, ...) comme pour son attractivité. Rappelons que l'investissement des collectivités bénéficie aussi aux entreprises locales.



Ces dépenses d'investissement ont largement été couvertes par notre capacité d'autofinancement. Le ratio suivant le démontre. Le niveau d'investissement n'est pas égal, car ne sont attribuées chaque année que les travaux finis et livrés. Or les grosses opérations s'opèrent sur plusieurs années.

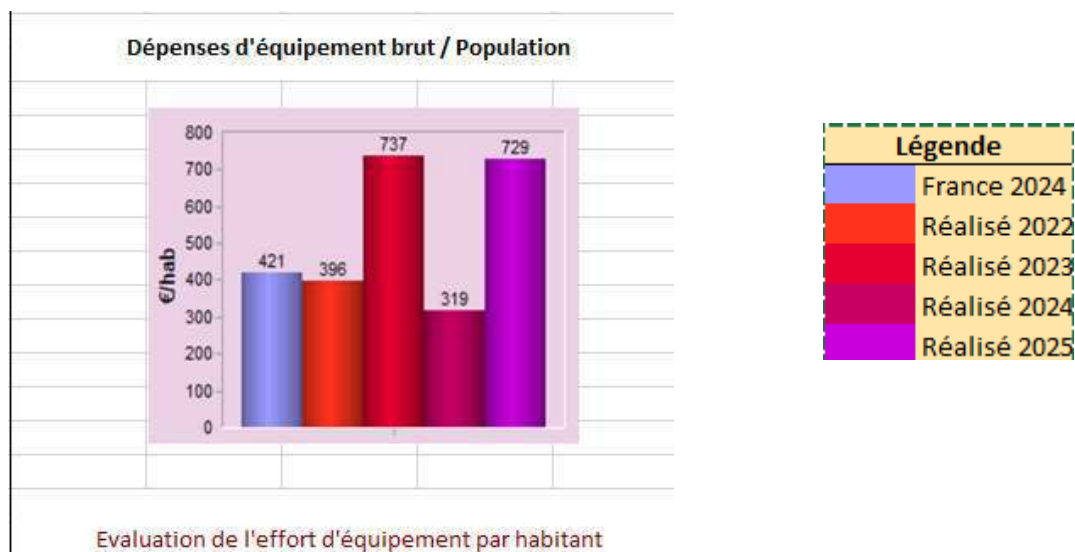
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement



Légende	
France 2024	(Barre bleue)
Réalisé 2022	(Barre orange)
Réalisé 2023	(Barre rouge)
Réalisé 2024	(Barre magenta)
Réalisé 2025	(Barre violette)

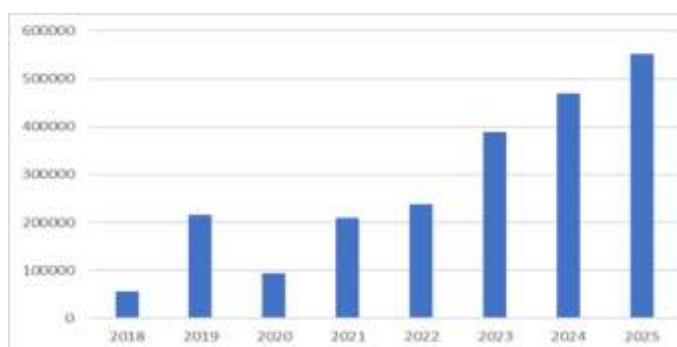
Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement

Cette capacité de financement nous permet de travailler avec un haut niveau d'investissement, rapporté au nombre d'habitants :



Quelques réalisations en investissement :

- Place de l'Europe/ Gabriel Moreau – Réhabilitation complète
- 2^{ème} phase des écoles – Réhabilitation énergétique
- Désamiantage du château
- Place Sépard – Réhabilitation complète – 1^{ère} phase
- Marjolance – Renaturation – Phases 1 et 2
- Hôtel de ville – Remplacement de 50% des huisseries (isolation)
- Achat d'utilitaires pour les services techniques
- Enfouissement des réseaux aux Chevaliers
- Escalier de la Salle Roger Renaud
- Les voiries: carte ci-contre et graphique ci-dessous.



RAPPEL : les subventions obtenues pour un projet, ne peuvent être affectées pour un autre, et que si nous ne dépensons pas tout le montant de la subvention, le solde ne peut être attribué à une autre opération.

Cela explique que certains projets avancent plus vite que d'autres, ou que des projets d'entretien, non subventionnés, sont réalisés dans des temps plus longs que certaines opérations plus conséquentes qui sont, elles, subventionnées.

La dette

ENCOURS DE DETTE

3,3 M€

729 €/hab — Désendett. : 2,4 ans

Nous avons emprunté comme prévu pour les travaux des écoles (2^{ème} phase à venir) et pour la Chapelle Saint Gilles à la banque des territoires.

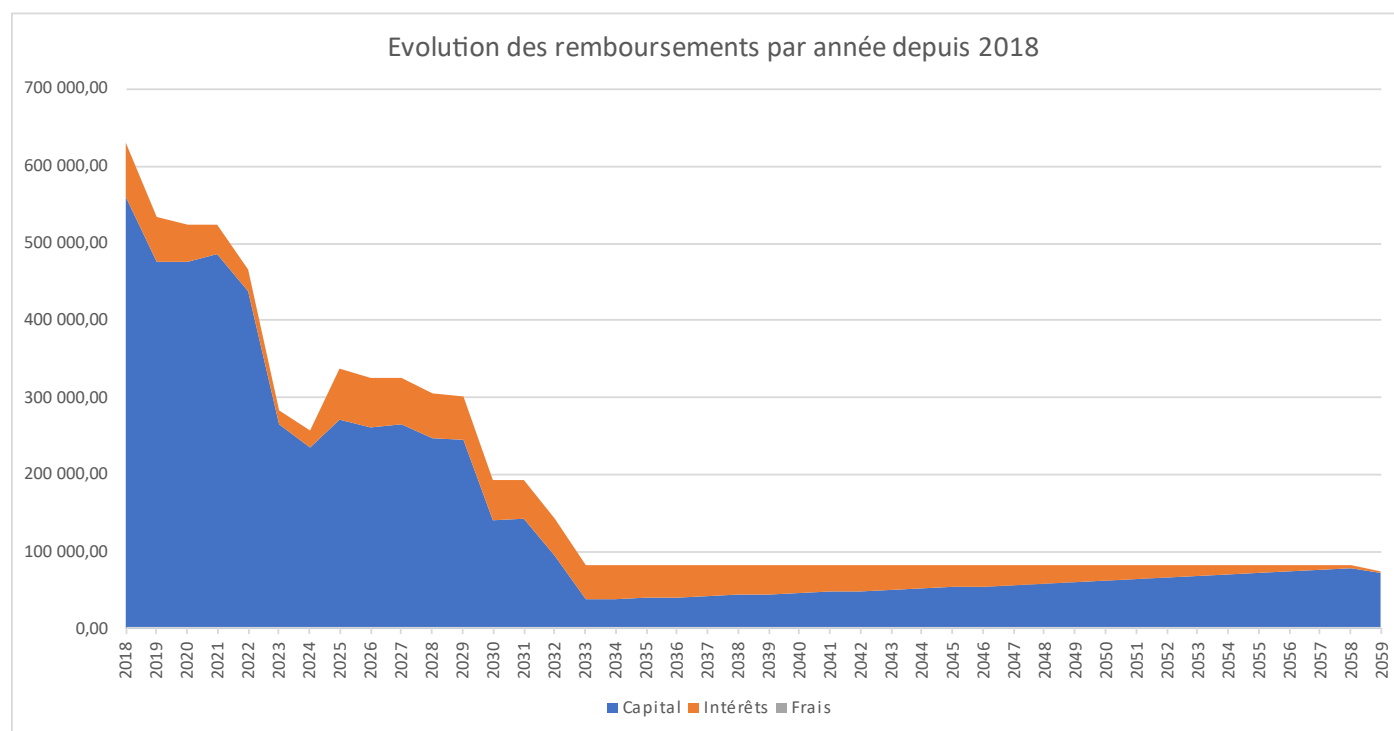
Les premiers travaux sur le château sont autofinancés, sans recours à l'emprunt, grâce aux dons.

En dehors du patrimoine historique, il n'est pas prévu de nouvel emprunt sur le budget principal à ce stade. Cela pourra être envisagé dès lors qu'il y aura une recette ou une économie correspondant au montant de l'annuité de remboursement.

Le désendettement en 2.4 années est un excellent taux (le maximum toléré par la Cour des comptes est de 12 années).

Rappelons ici que, contrairement à l'Etat, une commune ne peut emprunter pour rembourser sa dette et doit donc être en capacité de le faire avec le résultat de son fonctionnement.

Tableau à jour des remboursements des annuités :



Le résultat prévisionnel

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1 (001)	-1 206 271,59	Report déficitaire n-1 (002)	0,00
Report excédentaire n-1 (001)		Report excédentaire n-1 (002)	2 200 222,70
Dépenses de l'exercice	3 791 946,84	Dépenses de l'exercice	6 980 769,92
Recettes de l'exercice	3 071 016,06	Recettes de l'exercice	7 365 612,56
Résultat de l'exercice	-720 930,78	Résultat de l'exercice	384 842,64
Résultat cumulé de la section (001)	-1 927 202,37	Résultat cumulé de la section	2 585 065,34
Restes à réaliser dépenses	727 452,13	Affectation à l'investissement (1068)	1 333 363,33
restes à réaliser Recettes	1 321 291,17	total à affecter	
Beoin de financement	-1 333 363,33	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	1 251 702,01
Prélèvement à effectuer	1 333 363,33		

Ce résultat va nous permettre de poursuivre nos investissements mais il est impératif de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour ne pas obérer l'avenir et continuer à optimiser nos moyens d'offrir des services et un haut niveau de qualité de vie à Pons.

L'excédent de fonctionnement 2025 à reporter en 2026 est moins élevé que celui des années précédentes, en raison des travaux lancés, évoqués plus haut et achevés.

Les recettes ne nous sont versées qu'après réalisation de travaux, ce qui explique le montant conséquent des recettes restant à réaliser, et la baisse de notre excédent de fonctionnement.

Les budgets annexes

Budget Maison de santé

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1 (001)	31 295,79	Report déficitaire n-1 (002)	0,00
Report excédentaire n-1 (001)	0,00	Report excédentaire n-1 (002)	7,85
Dépenses de l'exercice	60 014,74	Dépenses de l'exercice	70 368,76
Recettes de l'exercice	59 190,79	Recettes de l'exercice	102 517,33
Résultat de l'exercice	-823,95	Résultat de l'exercice	32 148,57
Résultat cumulé de la section (001)	-32 119,74	Résultat cumulé de la section (002)	32 156,42
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	32 119,74
restes à réaliser Recettes	0,00		
Besoin de financement	32 119,74		
Prélèvement à effectuer	32 119,74	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	36,68

MAISON DE SANTE 2025

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Les loyers ont été encaissés normalement. Pour mémoire, ils permettent de rembourser l'emprunt contracté pour sa réalisation. En revanche ils ne permettent pas de couvrir les dépenses d'entretien ou d'aménagement, sur ce bâtiment qui présente régulièrement des dysfonctionnements.

Budget Camping

Nous avons perçu les 5 000 euros de redevance. Notre nouveau partenaire a commencé à investir sur le site avec des structures d'hébergement en dur afin de diversifier notre capacité d'accueil des vacanciers.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1 (001)	3 086,62	Report déficitaire n-1 (002)	0,00
Report excédentaire n-1 (001)		Report excédentaire n-1 (002)	5,67
Dépenses de l'exercice	964,45	Dépenses de l'exercice	12 032,13
Recettes de l'exercice	3 877,94	Recettes de l'exercice	12 447,78
Résultat de l'exercice	2 913,49	Résultat de l'exercice	415,65
Résultat cumulé de la section (001)	-173,13	Résultat cumulé de la section (002)	421,32
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	173,13
restes à réaliser Recettes	0,00	Complément d'affectation	0,00
Besoin de financement		total à affecter	0,00
Prélèvement à effectuer	173,13	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	248,19

CAMPING 2025

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Budget Cinéma

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1 (001)	0,00	Report déficitaire n-1 (002)	0,00
Report excédentaire n-1 (001)	70 231,82	Report excédentaire n-1 (002)	33 816,54
Dépenses de l'exercice	29 624,39	Dépenses de l'exercice	88 979,43
Recettes de l'exercice	24 663,23	Recettes de l'exercice	83 810,21
Résultat de l'exercice	-4 961,16	Résultat de l'exercice	-5 169,22
Résultat cumulé de la section (001)	65 270,66	Résultat cumulé de la section (002)	28 647,32
Restes à réaliser dépenses	32 060,00	Affectation à l'investissement (1068)	
restes à réaliser Recettes	0,00	Complément d'affectation	0,00
Besoin de financement	0,00	total à affecter	
Prélèvement à effectuer	0,00	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	28 647,32

CINEMA 2025

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Les recettes du cinéma ont diminué, en raison du contexte qui pousse à la prudence dans les dépenses des ménages. Le résultat reste toutefois positif grâce à la subvention du CNC.

	janv	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aout	sep	oct	nov	dec	TT *
2016 nbr spect	983	901	1134	703	836	649	616	861	327	694	1433	1480	10617
2016 montant €	4 635,80 €	4 675,00 €	5 571,50 €	3 643,00 €	3 858,40 €	3 171,50 €	3 305,20 €	4 546,70 €	1 789,90 €	3 919,90 €	7 024,10 €	6 135,40 €	52 276,40 €
2017 nbr spect	555	1155	830	717	901	519	610	970	343	744	999	2172	10515
2017 montant €	2 495,30 €	5 815,50 €	4 329,00 €	3 451,70 €	4 103,00 €	2 457,20 €	3 251,70 €	5 262,00 €	1 877,60 €	4 175,90 €	5 478,80 €	8 525,40 €	51 223,10 €
2018 nbr spect	975	1473	1002	832	1039	312	458	184 *	283	611	890	2085	9960
2018 montant €	5 118,70 €	7 539,70 €	4 237,50 €	4 728,50 €	4 669,50 €	1 756,10 €	2 407,40 €	1 032,00 €	1 586,30 €	3 345,40 €	4 262,10 €	8 603,80 €	49 287,00 €
2019 nbr spect	1110	1166	976	959	665	445	608	659	267	774	1130	1857	10616
2019 montant €	4 311,10 €	5 718,10 €	4 388,50 €	4 463,50 €	3 098,50 €	2 469,30 €	3 055,90 €	3 534,90 €	1 486,10 €	4 508,30 €	5 089,50 €	8 121,50 €	50 245,20 €
2020 nbr spect	750	1157	415	0	0	0	265	153	279	546	70	0	3635
2020 montant €	3 383,30 €	4 840,80 €	2 084,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 538,10 €	846,50 €	1 644,50 €	3 076,30 €	368,80 €	0,00 €	17 783,00 €
2021 nbr spect	0	0	0	0	260	443	451	391	314	392	1748	1280	5279
2021 montant €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 517,10 €	2 534,60 €	2 386,50 €	2 236,00 €	1 743,60 €	2 358,90 €	7 271,20 €	6 060,40 €	26 108,30 €
2022 nbr spect	454	690	985	1199	616	380	537	624	378	1119	1552	1595	10129
2022 montant €	2 535,50 €	3 516,50 €	5 115,00 €	4 873,60 €	3 157,50 €	2 147,00 €	2 747,00 €	3 398,60 €	2 162,00 €	4 992,50 €	7 074,70 €	7 078,10 €	48 798,00 €
2023 nbr spect	1453	1058	1152	1144	1598	464	609	729	255	1104	985	1822	12373
2023 montant €	6 147,70 €	4 835,10 €	5 693,00 €	5 741,60 €	6 188,50 €	2 612,30 €	3 292,70 €	4 027,10 €	1 450,10 €	5 707,90 €	5 065,50 €	8 058,60 €	58 820,10 €
2024 nbr spect	1156	986	1040	891	996	1023	1060	448	445	679	1105	0	9829
2024 montant €	5 418,20 €	5 182,40 €	5 106,30 €	4 095,90 €	5 130,70 €	4 821,00 €	5 763,50 €	2 725,10 €	2 160,80 €	3 706,00 €	5 263,90 €	0,00 €	49 373,80 €

2025 : 9040 entrées dont 3 257 entrées pour les publics fragiles et les écoles

Montant des recettes : 38 754 euros.

Budget Lotissement d'Aquitaine

Comme indiqué chaque année, ce sera à la fin de la vente de l'ensemble des terrains que nous pourrons faire un bilan de cette opération. Les résultats des budgets annexes de lotissements sont les seuls à pouvoir apparaître en déficit, dans l'attente de la vente de tous les terrains. Il en reste 2 disponibles à ce jour.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	-152 145,64	Report déficitaire n-1	-2 644,71
Report excédentaire n-1	0,00	Report excédentaire n-1	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	Dépenses de l'exercice	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	Recettes de l'exercice	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé de la section (001)	-152 145,64	Résultat cumulé de la section (002)	-2 644,71
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	0,00
restes à réaliser Recettes	0,00	Complément d'affectation	0,00
Besoin de financement	-152 145,64	total à affecter	0,00
Prélèvement à effectuer	0,00	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	-2 644,71

LOTISSEMENT AQUITAINE 2025

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Budget Photovoltaïque

Les excédents de ce budget annexe peuvent être réinvestis par la ville au terme de 5 années, c'est-à-dire que nous pouvons cette année reverser le montant correspondant au bénéfice du budget général, ou le réinvestir dans nos projets photovoltaïques.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1 (001)		Report déficitaire n-1 (002)	0,00
Report excédentaire n-1 (001)	16 451,59	Report excédentaire n-1 (002)	4 685,36
Dépenses de l'exercice	20 182,18	Dépenses de l'exercice	9 957,74
Recettes de l'exercice	18 288,00	Recettes de l'exercice	12 228,04
Résultat de l'exercice	-1 894,18	Résultat de l'exercice	2 270,30
Résultat cumulé de la section (001)	14 557,41	Résultat cumulé de la section (002)	6 955,66
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	0,00
restes à réaliser Recettes (FEADER)	0,00		
Besoin de financement			
Prélèvement à effectuer		Reprise n+1 en fonctionnement (002)	6 955,66

PHOTOVOLTAÏQUE 2025

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Budget Réseau de chauffage urbain

L'extension du réseau de chauffage urbain ne verra pas le jour, sans le feu vert de Habitat 17 qui doit pour cela s'engager à réaliser le réseau secondaire.

Dans cette attente, ce budget annexe sera supprimé.

Les orientations pour le budget prévisionnel 2026

Les recettes

Les dotations d'Etat

- Enveloppe constante de la dotation générale de fonctionnement et de la dotation de solidarité.
- Réduction de la cotisation sur la valeur des entreprises sera réduite, tout comme la compensation de la taxe professionnelle.
- Droits de mutation budgétés à zéro euros, compte tenu du marché immobilier.

Les recettes fiscales

Nous n'augmenterons pas la part communale des taux des impôts locaux, contrairement à ce que pratiquent bon nombre d'autres communes.

Il n'y a pas de hausse des bases prévues, mais au contraire une baisse pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB). Nous anticiperons donc une baisse de 20 000 euros de nos recettes fiscales.

Nous aurions pu la compenser en augmentant la TFNB, mais nous y avons renoncé en souhaitant favoriser le pouvoir d'achat des ménages.

En revanche, pour notre politique de redynamisation, le levier des taxes sur les logements et friches vacantes semble pertinent. Il sera étudié pour le budget 2026.

Les recettes tarifaires

Nous alignerons le prévisionnel 2026 sur la moyenne des réalisés 2024/2025.

Les autres recettes

Les recettes liées à la TVA pour les opérations d'investissement seront réduites de 2 points comme l'année précédente, compte tenu du gel annoncé. Nous n'en prévoyons pas pour les dépenses de fonctionnement, compte tenu de la réduction du périmètre éligible à laquelle nous avons déjà fait face en 2025.

La dette

Nous souhaitons maintenir la règle établie : Maintien du niveau actuel / Aucun nouveau projet financé par l'emprunt si il ne génère pas la recette à hauteur de l'annuité d'emprunt.

Les subventions des projets

Comme chaque année nous chercherons le financement maximum pour la réalisation des travaux d'investissement (80%). Cela sera indispensable pour mener les grosses opérations telles que la nouvelle crèche.

Pas de hausse de la part communale des impôts locaux et une baisse de l'impôt sur le foncier non bâti

Les dépenses

Dépenses de personnel à maîtriser

En 2026 nous allons encore subir l'augmentation importante des cotisations patronales CNRACL, de + 3 points du taux de cotisation, pour un montant estimé de 50 000 €. La hausse du coût de l'assurance statutaire est également importante. A noter qu'à compter de 2026, il sera moins coûteux de recruter des contractuels que des fonctionnaires, du fait de cette hausse des cotisations. C'est un véritable coup porté aux statuts de la Fonction Publique Territoriale.

Sans cette augmentation, nous aurions inscrit pour 2026 un montant inférieur aux dépenses réalisées en 2025 ! Le résultat du travail de la Direction générale, et de l'acceptation du changement par les agents. Nous les en remercions vivement.

Après déduction de la recette de 100 000 € pour l'aide au financement de certains postes, la dépense prévisionnelle pour les ressources humaines est ramenée à 3 790 000 €.

Soutiens aux associations et aux animations festives et culturelles

Nous proposons de poursuivre au même niveau de financement ces postes, d'autant que la vie associative pontoise est dense et très dynamique, et que le contexte morose nous conforte dans le maintien d'un programme d'activités et d'animations riches et accessible à tous.



Action sociale

Compte tenu du contexte, il nous faut malheureusement nous attendre à un besoin de solidarité et d'aide croissant. Nous devons également disposer des outils nécessaires à l'accompagnement des administrés en difficulté.

Les dépenses courantes

La situation internationale va peser sur le budget.

Le papier d'hygiène a déjà subi de fortes hausses depuis 3 ans, la tendance risque de s'accroître encore. Il en est de même pour le carburant dont nous avons pourtant jusque-là maîtrisé la consommation.

Concernant l'électricité, nous avons opté pour un marché via le SDEER pour bénéficier de tarifs les plus bas du marché.

Les premières estimations tablent sur une baisse générale de -5% à -14% par rapport à 2025, excepté pour l'éclairage public, pour lequel une hausse de +30% est attendue par rapport à l'an dernier. D'après le syndicat départemental énergies et environnement de la Gironde, et Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, cette augmentation serait liée à la suppression de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique). Ce dispositif de régulation sera remplacé par le VNU (Versement Nucléaire Universel), avec des conséquences sur les prix, présentées comme suit par certains acteurs de l'énergie en France :

Source d'électricité	Coût moyen (€/MWh HT)	Tendance
Nucléaire (ARENH)	42	Fin 2025
Nucléaire (VNU)	60-63	En hausse
Marché de gros	70-150	Très variable
Photovoltaïque autoconsommé	40-60	Stable

Les dépenses d'investissements

D'une manière générale, l'année 2026 sera consacrée à l'achèvement des grandes opérations lancées précédemment (Europe, gare, école, ...) et à l'entretien général de la commune. Il s'agit de marquer une pause dans les grandes opérations, afin de prendre le temps de préparer en concertation les suivantes, notamment les rues de Bordeaux, du Tram et du Paradis. Cette période sera également consacrée à la recherche des financements nécessaires à ces opérations.

Nous souhaitons pouvoir maintenir nos programmes pluriannuels. Certains visent notamment à réaliser des économies de fonctionnement en limitant l'utilisation d'eau et d'énergie. Nous souhaitons donc les maintenir et accentuer l'effort budgétaire lorsque cela est possible :

- Réhabilitation énergétique : fin des travaux des écoles, avec une étude relative au restaurant scolaire.
- Passage en éclairage Led pour les derniers bâtiments non encore équipés.
- Réhabilitation du patrimoine historique : l'église Saint Martin et les travaux d'urgence du Château.
- Les toitures des bâtiments municipaux, avec isolation dès que nécessaire, et en urgence la salle Roger Renaud.
- La végétalisation des espaces publics : conformément au programme validé en séance du Conseil municipal, diminuer les îlots de chaleur, agrémenter la ville, choisir des végétaux peu consommateurs d'eau. En particulier : les cours d'école.

Les autres programmes que nous souhaitons maintenir :

- La poursuite de la réalisation d'un réseau cyclable.
- Maillage de la commune avec des aires de jeux pour enfants,
- Voiries et effacement des réseaux : maintien d'une capacité à hauteur des investissements de ces dernières années.
- Maintien de l'équipement informatique (écoles et mairie).
- Poursuite du renouvellement du parc mécanique du centre technique municipal achat d'un véhicule PMR.
- Marjolance : phase 2 avec la promenade et le site d'observation. Pour rappel ce dossier est financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

CULTURE ALIMENTATION JEUNESSE
ENERGIE
CHÂTEAU DISTILLERIE
ECOLOGIE
DYNAMISER MOBILITÉ CENTRE-VILLE
FERME COMMUNALE REVITALISATION
VILLE TRANSITION SOLIDARITÉ
FORCE
A HAUTEUR D'ENFANT